

Mai 2010

### **Biotopes et bassins dans le jardin: attention aux enfants!**

Dans les jardins privés, on trouve de plus en plus de piscines, d'étangs de baignade et de pataugeoires. La protection des jeunes enfants ne doit pas être négligée: en effet, 5 à 10 enfants d'âge préscolaire se noient chaque année en Suisse lors de baignades. Le bpa rappelle quelques conseils afin d'éviter des accidents – en sus du devoir de surveillance des parents.

- Installez une couverture de piscine que l'on ne peut pas repousser lorsqu'elle est en place. Enlevez l'échelle d'accès lorsqu'elle n'est pas utilisée.
- Dans les pataugeoires, la profondeur de l'eau ne doit pas excéder 20 cm. En effet, jusqu'à l'âge de 3 ans, un enfant peut se noyer même dans les plans d'eau de faible profondeur, car la musculature de son cou n'est pas encore assez développée afin de maintenir la tête, relativement lourde, au-dessus de l'eau.
- Clôturez les jardins pourvus de biotopes et de bassins.
- Lorsque des enfants en bas âge habitent à proximité, la zone en bordure du biotope doit avoir une profondeur maximale de 20 cm et une largeur minimale de 1 m.
- Dans les fontaines, la profondeur de l'eau ne doit pas excéder 20 cm. En cas de profondeurs plus importantes, un grillage peut être fixé au-dessous de la surface de l'eau. Afin d'éviter que les enfants en bas âge ne grimpent sur les fontaines, le bord de celles-ci doit se situer au moins 75 cm au-dessus de la surface praticable.
- Les tonneaux pour récupérer l'eau de pluie peuvent se transformer en piège mortel pour les petits enfants, si ces derniers y tombent tête en avant. Un couvercle de protection ou un couvercle spécial (grillage / tôle ondulée) permet d'empêcher de tels accidents.



bpa – Bureau de prévention des accidents  
Hodlerstrasse 5a  
CH-3011 Berne  
Tél. +41 31 390 22 22  
Fax +41 31 390 22 30  
[info@bpa.ch](mailto:info@bpa.ch)  
[www.bpa.ch](http://www.bpa.ch)